

1^{er} CONCOURS D'ÉPOUVANTAILS de Saint-Valery-sur-Somme fête l'automne !

RÈGLEMENT

Art. 1 : Organisateur et lieu du concours

Dans le cadre de la manifestation « Saint-Valery fête l'automne », la municipalité organise un concours d'épouvantails, du 1er au 19 octobre 2024, dans le but d'exposer les réalisations des participants sur les espaces naturels et fleuris de la ville durant les vacances scolaires d'automne (du 19 octobre au 04 novembre 2024).

Art. 2 : Les participants

Le concours d'épouvantails est ouvert à tous les Valericains, personnes mineures ou majeures, qui peuvent participer de manière individuelle ou en groupe (association, école, maison de retraite, entreprise, commerce...).

Art. 3 : Le déroulé du concours

Le concours d'épouvantails est ouvert à compter du 1er octobre 2024. Les participants doivent remplir le bulletin d'inscription et le retourner au service culturel et animations avant le 16 octobre 2024. Les épouvantails doivent être déposés le 19 octobre, à la Chapelle St Pierre, à 16h.

Art. 4 : La conception de l'épouvantail

L'épouvantail doit mesurer entre 1 et 2 mètres et être équipé d'une structure qui permet une installation au sol, soit en étant planté dans la terre ou installé sur un socle stable. L'épouvantail doit être nommé sur une étiquette apposée sur ses vêtements ou sur le socle. L'étiquette doit

également contenir le nom du créateur (ex : Carpo de l'association Y).

Art. 5 : Les matériaux utilisés

Les épouvantails sont fabriqués à l'aide de matériaux non dangereux, non tranchants et si possible, à partir de produits naturels, recyclés et recyclables. Les objets et accessoires de seconde main sont à privilégier.

Art. 6 : Le jury et la remise des prix

Les membres du jury, définis par la commission Animations de la Ville, examineront tous les épouvantails le samedi 19 octobre 2024. Ils jugeront de la qualité esthétique, de l'originalité et du choix des matériaux. Le palmarès sera communiqué lors de la remise des prix organisée dans le cadre de la manifestation « Saint-Valery fête l'automne », le samedi 19 octobre à 17h à la Chapelle St-Pierre.

Art. 7 : Propriété

Les participants au concours acceptent que leur épouvantail soit exposé en ville durant les vacances scolaires d'automne (du 19 octobre au 4 novembre 2024). S'ils le souhaitent, les participants pourront récupérer leur épouvantail à partir du 6 novembre 2024 aux Ateliers techniques municipaux (Zac de la Baie de Somme). L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de vos créations.

